

UCV -Info vous informe sur les éléments intervenus depuis le dernier numéro selon la ligne que nous nous sommes donnés. Pour plus d'informations, le site internet ainsi que les éditions précédentes sont à votre disposition [ici](#).

ASSOCIATION

1. Etudes sur l'évolution des charges transmises aux communes

Le comité a engagé deux études à ce sujet :

La première a pour objectif d'ausculter de manière précise les finances, l'endettement et la marge d'investissement restant aux communes.

Quant à la seconde, elle part du constat que les dix dernières années ont vu un bouleversement des conditions financières concernant les communes : bascule des impôts EtaCom, augmentation de leur part à la facture sociale, aux soins à domicile, loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF), nouvelle péréquation intercommunale, RPT, pour ne parler que des principaux éléments institutionnels. Il s'agit d'ausculter les impacts financiers et l'évolution de ces paramètres pendant cette période.

Ces deux études arrivent à leur terme. Leur résultat **déterminera l'action de l'UCV pour un équilibre équitable entre les efforts consentis par les communes et le canton.**

2. Soirées d'information :

Novembre 2012 : Droit du travail – cas pratiques. Cliquer [ici](#)

Mars 2013 : Ressources humaines : les dates retenues sont les 7, 14 et 21 mars 2013. Les lieux seront précisés ultérieurement.

2^e semestre 2013 : Marchés publics : les trois dates et lieux vont seront communiqués ultérieurement.

ACTUALITÉS

1. Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT):

Le Parlement vaudois sera appelé à se prononcer sur l'exercice du droit de référendum cantonal à l'encontre de la révision de la LAT. Dans ce contexte, l'UCV s'est adressée aux Députés Syndics et Municipaux pour leur faire part de sa préoccupation liée à l'atteinte à la souveraineté cantonale et à l'autonomie communale que cette révision engendrerait sans contreparties convaincantes.

L'UCV s'inquiète particulièrement du fait que les compétences communales sont touchées non seulement au niveau décisionnel, mais probablement aussi pratique et financier. S'agissant de ce dernier aspect, le prélèvement de la plus-value ne sera pas sans conséquences sur le prix du terrain et donc le coût du logement.

2. Swisscom:

Swisscom a demandé des montants très conséquents aux communes qui ont sollicité un déploiement anticipé du VDSL. En 2011, **l'UCV a appuyé la demande des communes concernées auprès de Swisscom.**

Cette pratique de Swisscom faisant l'objet d'une controverse sur l'ensemble du territoire suisse, l'Association des Communes Suisses (ACS) a participé à l'élaboration d'un guide à l'usage des collectivités. Celles-ci sont incitées à faire jouer la concurrence. Cliquer [ici](#).

Un Groupe de travail de communes vaudoises concernées s'est constitué à cet effet. Afin de lui permettre d'évaluer le nombre de communes qui ne disposent pas d'un équipement VDSL, nous remercions les collectivités intéressées de s'annoncer auprès de Mme Ginette Duvoisin, Députée et Syndique de Tévenon : ginette.duvoisin@bluewin.ch.

3. Taxe au sac ou au poids :

Suite au [communiqué](#) BIC du 11 septembre 2012, le délai d'entrée en vigueur de cette taxe, fixé au 1^{er} janvier 2013, inquiète un certain nombre de communes qui ne pourront pas le respecter.

Relevons que cette modification consiste principalement à transcrire au niveau cantonal les articles 32 et 32 a de la loi fédérale sur la protection de l'environnement en vigueur depuis le 1^{er} novembre 1997. Les modalités d'application ont été précisées par le TF dans son arrêt du 4 juillet 2011. Compte tenu de ce contexte, les communes sont encouragées à mettre en œuvre ces mesures au mieux de leurs possibilités.

Tous les documents utiles se trouvent [ici](#) (modification de la LGD et règlement type notamment)

CONSULTATIONS

Les documents relatifs aux consultations sont disponibles [ici](#).

1. [Loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle](#)
3. [Délai de réponse du canton : 10 octobre 2012](#)
4. [Délai de réponse UCV \(pour synthèse\) : 1er octobre 2012](#)
5. [Commentaire : en 2008 les bourses d'études ont été intégrées à la facture sociale. A cet égard, l'article 17a LOF prévoit un système visant à équilibrer la répartition des dépenses selon leur évolution.](#)

Pully, le 19 septembre 2012

le Comité UCV